

Arrêté du 11 juin 2019 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

11/06/2019

Est délivré pour cinq ans l'agrément, au niveau national, des associations suivantes : France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques ; La vie par un fil.

Est renouvelé pour cinq ans, à compter du 8 juillet 2019, l'agrément, au niveau national, de l'association suivante : Association pour la défense des consommateurs salariés de la CGT.

Est renouvelé pour cinq ans, à compter du 6 décembre 2019, l'agrément, au niveau national, de l'association suivante : Fédération nationale des amis de la santé.